Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251216-DP_2025_24-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2025-24

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté notamment concernant la compétence relative à « l'Accompagnement du développement de l'activité culturelle » et « l'organisation de la mobilité » ;

Vu la délibération n°2021-8-8 du 19 octobre 2021 portant délégation du conseil communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes ;

Considérant que le service de navette documentaire est un projet s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°3 du programme LEADER 2023-2027 « Soutenir le développement des mobilités alternatives » ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver le projet de mise en place et développement d'une navette documentaire dans le cadre du réseau des bibliothèques de la communauté de communes.

Article 2 :
D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles (description des postes de dépenses)	**HT**	**TTC**
Prestation de livraison de documents	31 000,00 €	37 200,00 €
TOTAL	**31 000,00 €**	**37 200,00 €**

Ressources prévisionnelles (Financeurs envisagés)	**HT**	**TTC**
LEADER (Max 80%)	24 800,00 €	29 760,00 €
BPLC	6200,00 €	7440,00 €
TOTAL	**31 000,00 €**	**37 200,00 €**

Article 3 :
De solliciter une subvention de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER, selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251216-DP_2025_24-DE

Article 4 :
D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

A Bain-de-Bretagne, le 16/12/2025

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

